

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Gisèle LAMARE **membre suppléant**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Anissa BRIKH, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Nicolas PETERLINI, Virginie REY, et Jean-Michel TALON.

**Avaient donné pouvoir :** Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anissa BRIKH à Sandrine LARCHER, Catherine CREPIN à Jean RACINE, Vincent FREARD à Gisèle LAMARE, Daniel FRERY à Monique DINET, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Emmanuelle PALMA-GERARD à Robert NATALE et Sophie PHILIPPE à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 18 septembre 2023	Le 18 septembre 2023	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	37

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gérard FESSELET est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

**2023-05-08 Budget Eau -Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable  
2022**

*Rapporteur : Thierry MARCJAN*

*Vu les articles L.2224-5 et D. 2224-7 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable,*

*Vu l'article L. 213-2 du code de l'Environnement concernant la publication des données du rapport sur l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))*

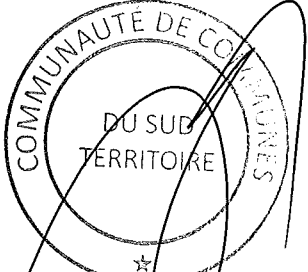
Ce rapport présente un bilan des principales actions menées en 2022 par le service de l'eau potable tant sur le plan technique que financier et doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022,**
- **d'autoriser la diffusion du présent rapport à l'ensemble des communes membres de la CCST.**

*Annexe : Rapport RPQS*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p><b>Le Président,</b>  <b>Le Président Christian RAYOT</b></p>
<p><b>Et publication ou notification le</b></p>	<p><b>MARDI 03 OCT. 2023</b></p>
<p>Le Président,  <b>Le Président Christian RAYOT</b></p>	<p></p>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

Bossier  
Levrault

ID : 090-249000241-20230928-2023\_05\_08-DE



# **Rapport annuel** **Sur le Prix et la Qualité du Service** **Public de l'eau potable**

## **Exercice 2022**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

*Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs Peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « L'Observatoire »*

# Table des matières

<b>1. Présentation générale</b>	
1.1. Le service et son mode de gestion .....	3
1.2. Mode de gestion du service .....	3
1.3. Estimation de la population desservie ( <i>D101.1</i> ) .....	3
1.4. Nombre d'abonnés .....	4
<b>2. Caractérisation technique du service</b>	
2.1. Plan général des infrastructures en eau potable .....	5
2.2. Eaux brutes	
2.2.1. Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
2.2.2. Achats d'eaux brutes .....	6
2.3. Eaux traitées	
2.3.1. Production .....	7
2.3.2. Achats d'eaux traitées .....	7
2.3.3. Volumes vendus au cours de l'exercice .....	8
2.3.4. Autres volumes.....	8
2.3.5. Volume consommé autorisé .....	8
2.4. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.5. Bilan.....	9
<b>3. Tarification de l'eau et recettes du service</b>	
3.1. Modalités de tarification .....	10
3.2. Facture d'eau type ( <i>D102.0</i> ) .....	10
3.3. Recettes .....	11
<b>4. Indicateurs de performance</b>	
4.1. Qualité de l'eau ( <i>P101.1 et P102.1</i> ) .....	13
4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux ( <i>P103.2B</i> ) .....	13
4.3. Indicateurs de performance du réseau	
4.3.1. Rendement du réseau de distribution ( <i>P104.3</i> ) .....	15
4.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés ( <i>P105.3</i> ) .....	15
4.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau ( <i>P106.3</i> ) .....	15
4.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable ( <i>P107.2</i> ) .....	15
4.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau ( <i>P108.3</i> ) .....	16
<b>5. Financement des investissements</b>	
5.1. Montants financiers.....	17
5.2. État de la dette du service .....	17
5.3. Amortissements .....	17
5.4. Présentation des opérations engagées en 2022 .....	17
5.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	18
<b>6. Tableau récapitulatif des indicateurs</b> .....	19



# 1. Présentation générale

## 1.1. *Le service et son mode de gestion*

La politique de gestion administrative et financière ainsi que les différents investissements sont du ressort direct de :

**Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST)**  
**Service des Eaux**  
**Pôle Technique de Grandvillars**  
**Site des Forges - 6 rue Juvénal Viellard – BP 7 – 90600 GRANDVILLARS**  
**☎ : 03.84.23.50.81 – ✉ : ccst90@cc-sud-territoire.fr – www.cc-sud-territoire.fr**

L'eau potable est ainsi gérée au niveau **intercommunal depuis 2004**. Tout d'abord via des syndicats, le SIDES et le SIVOM du Sundgau, puis en **régie directe depuis 2010**.

Le service des Eaux s'est alors renforcé au gré des transferts des différents moyens, contrats et infrastructures existantes utilisés par les communes et des deux anciens syndicats.

Sa gestion est sous l'autorité du conseil communautaire, notamment grâce au :

- ↳ schéma de distribution, approuvé par la délibération n°2006-04-16 du 25 septembre 2006 portant validation du schéma directeur en eau potable,
- ↳ règlement de service, dont le version en vigueur été approuvée par la délibération n°2010-02-18 du 15 avril 2010.

Les métiers des 8 agents du service des Eaux sont liés à :

- ↳ Protection et prélèvement des eaux brutes,
- ↳ Transfert des eaux brutes,
- ↳ Désinfection des eaux brutes,
- ↳ Transfert des eaux traitées,
- ↳ Stockage des eaux traitées,
- ↳ Distribution de l'eau potable,
- ↳ Protection des ouvrages.

Et c'est depuis 2020, que le territoire desservi a correspondu à **l'intégralité du territoire de la CCST soit 27 communes** : Beaucourt, Boron, Bretagne, Brebotte, Chavanatte, Chavannes les Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint Dizier l'Evêque, Suarce, Thiancourt, Vellescot, Villars le Sec.

Fin 2021, **la CCST est devenue autosuffisante**, c'est-à-dire que l'intégralité de l'eau consommée par ses habitants est produite sur son territoire.

**Le service est exploité en régie directe avec autonomie financière, et il produit et distribue de l'eau potable sur les 27 communes membres de la CCST.**

## 1.2. *Estimation de la population desservie*

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est, ou peut être, raccordée.

Le service public d'eau potable dessert environ **23 500 habitants** au 31 décembre 2022.

### 1.3. **Nombre d'abonnés**

Le service public d'eau potable dessert **9 432 abonnés** au 31 décembre 2022 (9453 au 31/12/2021).

On peut distinguer les abonnés domestiques, des non domestiques comme les industries ou les exploitants agricoles. Les domestiques sont ceux redevables directement sur leur facture d'eau de la redevance au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique, en application de l'article L213-10-3 du code de l'Environnement. Cette redevance est reversée intégralement à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ([www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)).

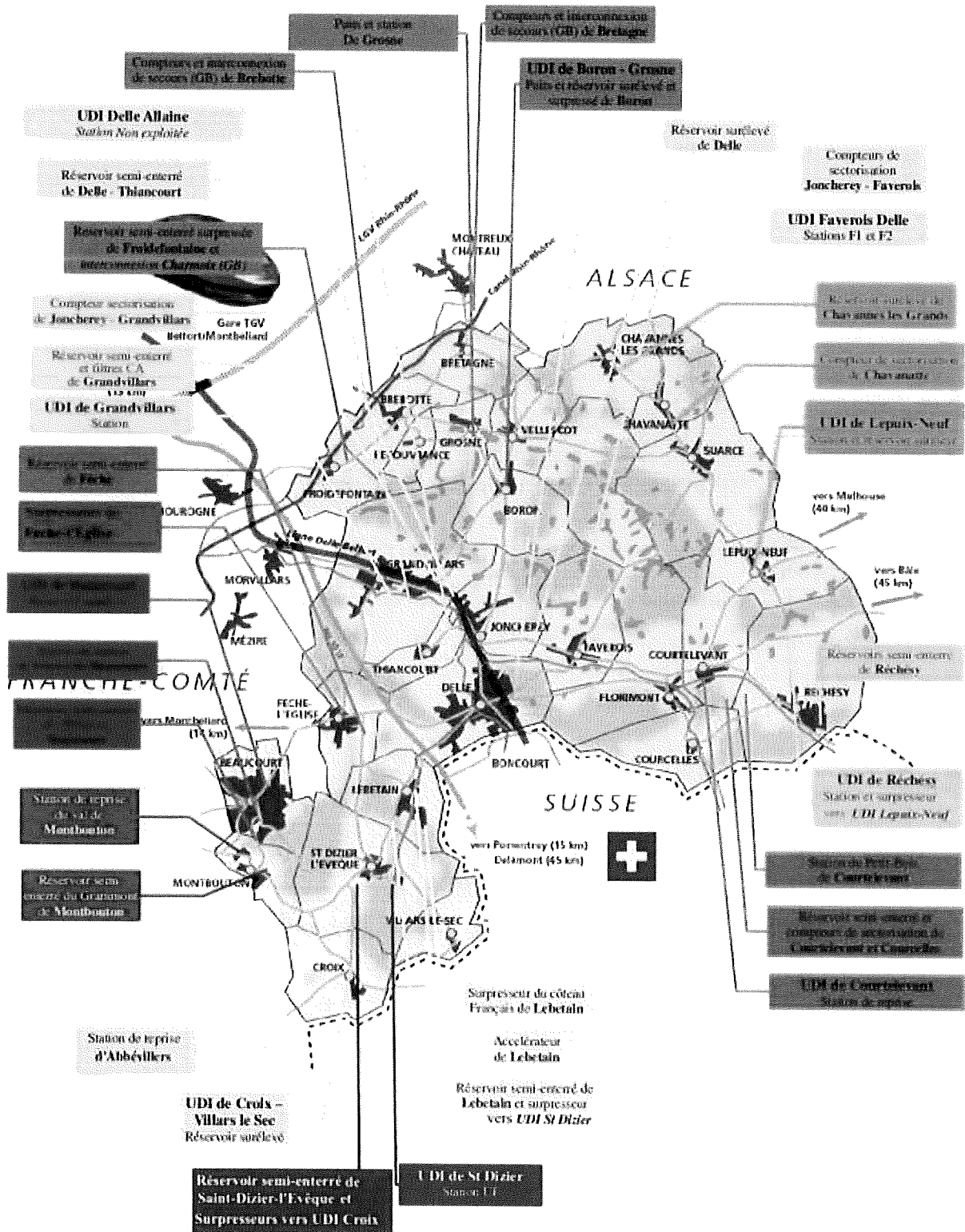
La répartition des abonnés par communes est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variations en %
Beaucourt	1 840	1 815	1	1 816	-1,3 %
Boron	190	191	0	191	+0,5 %
Brebotte	151	152	0	152	+0,6 %
Bretagne	133	133	0	133	/
Chavanatte	60	62	0	62	+3,3 %
Chavannes-les-Grands	153	154	0	154	+0,7 %
Courcelles	75	75	0	75	/
Courtelevant	176	176	0	176	/
Croix	98	93	6	99	+1,0%
Delle	1 814	1 780	8	1 788	-1,4 %
Faverois	268	268	2	270	+0,7 %
Fêche-l'Église	293	293	3	296	+1 %
Florimont	195	191	5	196	+0,5 %
Froidefontaine	191	189	3	192	+0,5 %
Grandvillars	1 327	1 331	5	1 336	+0,7 %
Grosne	138	135	4	139	+0,7 %
Joncherey	667	668	0	667	+0,1 %
Lebetain	198	196	0	198	-1 %
Lepuix-Neuf	134	133	2	135	+0,7 %
Montbouton	210	212	0	212	+1 %
Réchésy	368	363	6	369	+0,3 %
Recouvrance	55	55	0	55	/
Saint-Dizier-l'Évêque	206	203	3	206	/
Suarce	209	209	0	209	/
Thiancourt	129	129	0	129	/
Vellescot	102	102	2	104	+1,9 %
Villars-le-Sec	73	69	4	73	/
<b>Total</b>	<b>9 453</b>	<b>9 378</b>	<b>54</b>	<b>9 432</b>	<b>-0,1 %</b>

*.NB : les évolutions constatées d'abonnés peuvent être la résultante de plusieurs phénomènes : nouveaux branchements donc nouveaux abonnés, individualisation de branchement collectif donc un nombre plus important d'abonnés (alors que le nombre de personnes n'a pas évolué), suppression d'un branchement donc d'un ou plusieurs abonnés ; logements inoccupés au 1<sup>er</sup> janvier.*

## 2. Caractérisation technique du service

2.1.



Communauté de Communes du Sud Territoire  
 Plan général simplifié des infrastructures en eau potable

## 2.2. Eaux brutes

### 2.1.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits Autorisés <sup>(1)</sup>	Volume prélevé en 2021 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé en 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Forage de Lepuix-Neuf	Eau souterraine	---	89 361	98 748	+10%
Forage de Réchésy	Eau souterraine	450 m <sup>3</sup> / jour 35 m <sup>3</sup> / h soit 13 h max / j	95 082	94 264	-0,8 %
Source du Petit Bois de Courtelevant	Eau souterraine	---	17 114	15 834	-7,5 %
Source du Val de St Dizier-l'Evêque	Eau souterraine	---	0 <sup>(2)</sup>	0 <sup>(2)</sup>	/
Puits de Delle	Eau souterraine	---	0	0	/
Puits de Grandvillars	Eau souterraine	1 000 m <sup>3</sup> / jour à 50 m <sup>3</sup> / h max. soit 20 h max / j	164 457	172 884	+5,1%
Forage de Faverois (F1 et F2)	Eau souterraine	<u>F1</u> : 2 700 m <sup>3</sup> / jour à 100 m <sup>3</sup> / h autorisés <u>F2</u> : 1 200 m <sup>3</sup> / j à 60 m <sup>3</sup> / h soit 20 h max / j Total de 3 200 m <sup>3</sup> / jour	844 817	974 845	+15,4 % <sup>(3)</sup>
Forage de Boron	Eau souterraine	432 m <sup>3</sup> / jour à 18 m <sup>3</sup> / h soit 24 h max / j	96 698	94 382	-2,4 %
Captage de Grosne	Eau souterraine	600 m <sup>3</sup> / jour 25 m <sup>3</sup> / h soit 24 h max / j	58 986	64 010	+8,6 %
<b>Total</b>			1 366 515	<b>1 514 967</b>	+10,9%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (quand il existe).

(2) le volume prélevé est renvoyé au milieu naturel

La totalité des volumes prélevés est puisée dans les eaux souterraines : nappes phréatiques, alluviales et sources.

### 2.1.2. Achats d'eaux brutes

La CCST n'achète pas d'eau brute.



## 2.3. *Eaux traitées*

### 2.3.1. *Production d'eau potable*

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Forage de Lepuix-Neuf	89 361	98 748	+10%	80%
Forage de Rechesy	95 082	94 264	-0,8 %	80%
Captage du Petit Bois	17 114	15 834	-7,5 %	80%
Source du Val de St-Dizier	0 <sup>(2)</sup>	0 <sup>(2)</sup>	/	40%
Puits de Delle	0	0	/	40%
Puits de Grandvillars	164 457	172 884	+5,1%	80%
Forage de Faverois	844 817	974 845	+15,4 % <sup>(3)</sup>	80%
Captage de Boron	96 698	94 382	-2,4 %	80%
Puits de Grosne	58 986	64 010	+8,6 %	80%
<b>Total produit (VI)</b>	<b>1 366 515</b>	<b>1 514 967</b>	<b>+10,9%</b>	<b>71,11 %</b>

Le service possède deux stations de traitement :

- la station du Val de Saint-Dizier-l'Evêque avec un traitement sur charbon actif (l'ultrafiltration étant hors service),
- Au réservoir de Grandvillars avec deux filtres à charbon actif.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé à cause des pertes générées sur conduite de transfert entre le puits et le réservoir, et sur les stations de traitement. C'est le cas pour Grandvillars, puisque l'eau brute prélevée n'est pas mesurée à l'entrée du filtre à charbon actif, une perte sur le traitement de 10 % est forfaitairement appliquée, comme le demande l'Agence de l'eau.

### 2.3.2. *Achats d'eaux traitées*

Les achats d'eau proviennent sur Beaucourt de Pays de Montbéliard Agglomération et sur Abbévillers du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Abbévillers. C'est de l'eau traitée prête à être distribuée aux abonnés (hormis la rechloration en ligne si nécessaire).

Les volumes achetés sont les suivants :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 (m <sup>3</sup> )	Volume acheté durant l'exercice 2022 (m <sup>3</sup> )	
Pays de Montbéliard Agglomération	104 886	0	Les volumes déclarés ci-avant sont ceux facturés par les fournisseurs de décembre à décembre pour PMA et d'octobre à octobre pour le SIEA
Syndicat des Eaux d'Abbévillers	44 524	3 658	
<b>Total (V2)</b>	<b>149 410</b>	<b>3 658</b>	

### 2.3.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 (m <sup>3</sup> )	Volumes vendus durant l'exercice 2022 (m <sup>3</sup> )	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	1 012 985	1 019 450	+0,6%
Abonnés non domestiques	98 932	98 836	-0,1%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>1 111 917</b>	<b>1 118 286</b>	<b>+0,6%</b>
Vente d'eau au Grand Belfort (Autrechêne et Montreux) <sup>(2)</sup>	699	2 806	+301%
Echange d'eau avec le Grand Belfort sur Charmois – Bourogne <sup>(3)</sup>	0	6 718	
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>699</b>	<b>9 524</b>	<b>+1262%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

(3) La convention signée avec le GBCA ne prévoit pas de vente d'eau à proprement parlé mais d'échange d'eau qui doit être normalement à 0 sur une année civile.

### 2.3.4. Autres volumes

	Exercice 2021 en m <sup>3</sup> / an	Exercice 2022 en m <sup>3</sup> / an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 500	1 500	0%
Volume de service (V9)	2 500	2 500	0%

### 2.3.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2021 en m <sup>3</sup> / an	Exercice 2022 en m <sup>3</sup> / an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 115 917	1 122 286	+0,5%

## 2.4. **Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**

Le linéaire du réseau de canalisations d'adduction d'eau potable géré par le service des Eaux de la CCST est au total de **250,48 kilomètres** au 31 décembre 2022 (250,1 km au 31/12/2020).

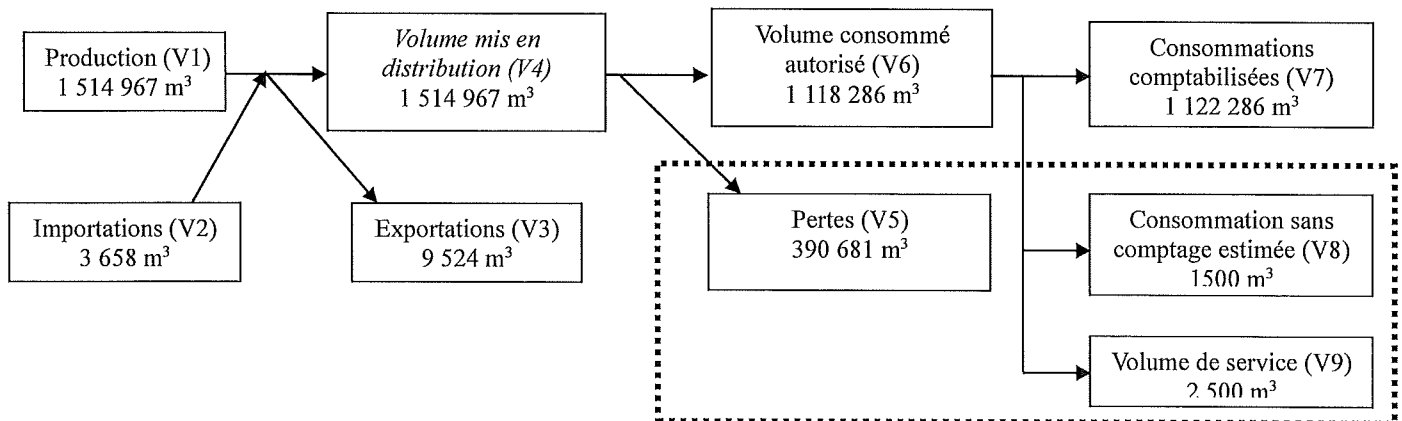
Delle	44,38 km	Beaucourt	33,75 km
Grandvillars	27,33 km	Joncherey	20,5 km
Réchésy	11,66 km	Montbouton	8,63 km
Suarce	8,85 km	Fêche-l'Église	7,56 km
Courtelevant	7,47 km	Faverois	7,39 km
Lebetain	6,24 km	Froidefontaine	6,35 km
Croix	5,85 km	Saint-Dizier-l'Évêque	5,76 km
Boron	5,18 km	Grosne	5,09 km
Brebotte	4,95 km	Florimont	4,77 km
Chavannes-les-Grands	4,47 km	Courcelles	4,30 km
Villars-le-Sec	3,54 km	Bretagne	3,53 km
Lepuix-Neuf	3,35 km	Thiancourt	3,07 km
Vellescot	3,06 km	Chavanatte	2,50 km
Recouvrance	2,00 km		

## 2.5. **Bilan**

La **densité linéaire d'abonnés** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **37,5 abonnés / km au 31 décembre 2022** (37,8 abonnés / km au 31/12/2021).

Le **nombre d'habitants par abonné** (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,49 habitants / abonné au 31 décembre 2022** (2,45 habitants / abonné au 31/12/2021).

La **consommation moyenne par abonné** (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **119,6 m<sup>3</sup> / abonné en 2022** (117,6 m<sup>3</sup> / abonné au 31/12/2021).



### 3. Tarification de l'eau et recettes du service

#### 3.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

C'est la délibération n°2016-09-11 du 8 décembre 2016, effective à compter 1<sup>er</sup> janvier 2017, qui fixe les tarifs du service d'eau potable.

Ces tarifs applicables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 sont les suivants :

- Frais d'accès au service (frais de création du dossier dans le logiciel métier) : 0 € si le point de consommation existe ou 26 € si le point de consommation est à créer au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (inchangé par rapport à 2021).
- La part revenant à la CCST est inchangé depuis 2017.

Le prix de l'eau est le même pour chaque commune et se décompose comme suit :

Tarifs	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
<b>Part CCST Hors Taxe</b>		
<b>Abonnement DN 15mm <sup>(1)</sup> y compris location du compteur</b>	<b>19,15 € / an</b>	<b>19,15 €</b>
<b>Prix au m<sup>3</sup> : de 0 à 20 000 m<sup>3</sup></b>	<b>1,69 € / m<sup>3</sup></b>	<b>1,69 € / m<sup>3</sup></b>
<b>Prix au m<sup>3</sup> : supérieure à 20 000 m<sup>3</sup></b>	<b>1,52 € / m<sup>3</sup></b>	<b>1,52 € / m<sup>3</sup></b>
<b>Vente d'eau réciproque au Grand Belfort</b>	Cf. délibération n°2012-07-33 et convention de vente d'eau réciproque transférée de plein droit au Grand Belfort au 01/01/2019	
<b>Tarifs selon prestations</b>	Cf. délibération 2016-09-11 du 08/12/2016	
<b>Taxes et redevances</b>		
<b>Taxes</b>		
<b>Taux de TVA <sup>(2)</sup></b>	<b>5,5 %</b>	<b>5,5 %</b>
<b>Redevances</b>		
<b>Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) <sup>(3)</sup></b>	<b>0,046 € / m<sup>3</sup></b>	<b>0,046 € / m<sup>3</sup></b>
<b>Pollution domestique (Agence de l'eau)</b>	<b>0,28 € / m<sup>3</sup></b>	<b>0,28 € / m<sup>3</sup></b>
<b>VNF Prélèvement</b>	<b>0 € / m<sup>3</sup></b>	<b>0 € / m<sup>3</sup></b>

(1) Tarif identique quel que soit le diamètre du compteur

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants et en cas de délégation de service public.

(3) L'Agence de l'eau nous facture 0,046 € / m<sup>3</sup> d'eau prélevé dans les ressources par notre service. Le montant de cette redevance peut être doublé si des rendements minima ne sont pas atteints dans le cadre de la résorption des fuites sur les réseaux d'eau. Cette redevance est répercutée et inclus dans le prix du mètre-cube d'eau vendu à chaque abonné.

### 3.2. **Facture d'eau type**

Les tarifs applicables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE, soit 120 m<sup>3</sup>/an sont :

Facture type	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Variation en %
<b>Part de la collectivité HT</b>			
Part fixe annuelle	19,15 €	19,15 €	0%
Part proportionnelle pour 120 m <sup>3</sup> / an	202,80 €	202,80 €	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	221,95 €	221,95 €	0%
<b>Redevances HT</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) <sup>(1)</sup>	5,52 €	5,52 €	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'eau)	33,60 €	33,60 €	0%
VNF Prélèvement	0,00 €	0,00 €	0%
<b>Taxes</b>			
TVA (5,5 %)	14,06 €	14,06 €	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	47,71 €	47,71 €	0%
<b>Total TTC</b>	275,43 €	<b>275,43 €</b>	<b>0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	2,295 €	<b>2,295 €</b>	<b>0%</b>

(1) Le coût de cette redevance est inclus dans le prix du mètre-cube d'eau.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence **annuelle, et semestrielle** pour les gros consommateurs, les nouveaux arrivants ou les abonnés ayant été l'objet d'une fuite (pendant 1 an afin de s'assurer de la consommation ou du rétablissement d'une consommation normale).

La facturation est effectuée avec **une fréquence semestrielle** : 1 estimative et 1 réelle ou 2 réelles suivant les cas (gros consommateurs notamment).

**Les volumes réellement facturés au titre de l'année 2022 sont de 1 062 799 m<sup>3</sup>/an (1 111 917 m<sup>3</sup> / an en 2021).** Cela tient notamment compte du volume dégrevé au titre de l'article 21 du règlement de service, soit 39 361 m<sup>3</sup>.

**Le prix brut de l'eau n'a pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

### 3.3. **Recettes**

Recettes de la collectivité concernant les ventes d'eau et travaux associés :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Évolution
Recettes vente d'eau aux usagers <sup>(1)</sup>	2 344 130 €	2 263 412 €	-3,4%
<i>dont parts fixes (abonnements)</i>	187 997 €	189 932 €	+ 1%
Recette de vente d'eau en gros (Syndicat St Nicolas puis Grand Belfort)	0 €	0 €	0
Recette d'exportation d'eau brute	0 €	0 €	0
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>2 344 130 €</b>	<b>2 263 412 €</b>	<b>-3,4%</b>
Recettes liées aux travaux	140 524 €	66 718 €	-52%
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	0
Autres recettes (rattachement de produits)	0 €	0 €	0
<b>Total autres recettes</b>	<b>140 524 €</b>	<b>66 718 €</b>	<b>-52 %</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>2 484 654 €</b>	<b>2 330 130 €</b>	<b>-6,2 %</b>

(1) Les recettes d'eau incluent la redevance pollution qui est perçue par notre collectivité puis reversée intégralement à l'Agence de l'eau. Cela représente 270 973 € en 2022 (283 052€ en 2021).

## 4. Indicateurs de performance

### 4.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service et à chaque commune concernée, par l'Agence Régionale de Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le code de la santé publique (ou ceux réalisés à la demande du service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	102	1	103	1
Paramètres physico-chimiques	123	7	124	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	99 %	99 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	94,3%	100 %

### 4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			

VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	non : 0 point		
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	55%	10
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points maximum qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>P103.2B - TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>60</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

(3) Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5



### 4.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 4.3.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	73,33%	74,10%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) en m <sup>3</sup> / jour / km	16,99	16,58
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	73,33%	74,10%

#### 4.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **4,1 m<sup>3</sup>/jour/km** (4,1 en 2021).

#### 4.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **4,29 m<sup>3</sup>/j/km** (4,53 en 2021).

#### 4.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les

branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0,06	0,10	0,72	2,41	1,50

Au cours des cinq dernières années, **4,8 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.**

Pour l'année 2022, le **taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,60 %** (0,96 en 2021).

#### 4.4. **Indice d'avancement de protection des ressources en eau**

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, **l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 78,9 %** (78,9% en 2021).



## 5. Financement des investissements

### 5.1. **Montants financiers**

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant l'exercice budgétaire	1 236 300	837 477
Montants des subventions en €	170 076 €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

### 5.2. **État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	4 624 418 €	4 606 484 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	229 470 €	219 836 €
	90 160 €	99 216 €

### 5.3. **Amortissements**

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 529 743 € (532 729 € en 2021).

### 5.4. **Présentation des opérations engagées en 2022**

Nos investissements ont été **marqués par une gestion patrimoniale impactée** directement ou indirectement **par l'exploitation** de nos infrastructures ou réseaux (sites de production, stockage d'eau ou distribution), **notre schéma directeur** et la **coordination des chantiers** avec le service assainissement et les autres communes.

Ainsi, l'année 2022 a vu se poursuivre, se réaliser ou se préparer :

#### **Travaux sur les ouvrages :**

L'électrification des deux réservoirs de Réchesy,

Peintures des façades des stations de Courtelvant, de Réchesy et du Coteau Français à Lebetain.

#### **Travaux sur le réseau public :**

Le renouvellement de 1,5 km de conduites, avec 650 mètres supplémentaires à Froidefontaine, 230 mètres à Delle, 250 mètres à Joncherey et 370 mètres à Bretagne).

41 fuites localisées et réparées sur le réseau principal.

50 branchements individuels, réparés ou complètement renouvelés.

52 interventions chez des particuliers pour des petites fuites.

#### **Etudes :**

Continuation du nouveau Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable,

L'augmentation du nombre d'analyses d'autocontrôle des captages,

Le lancement du projet « l'Eau d'Ici » visant à reconquérir la qualité des eaux captées.

#### **Modernisation du service :**

L'installation de 75 pré-localisateurs de fuites à Delle,  
Le début du déploiement télé-relève des compteurs d'eau à Beaucourt et Courtelvant.

### **5.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante**

La délibération 2015-05-22 du 2 juillet 2015 acte les évolutions du tarif de l'eau pour les trois prochaines années ainsi que les actions retenues par la commission eau – assainissement du 21 avril 2015. Ci-dessous un extrait de la dite délibération.

« Ce prix est élaboré afin :

- de **répondre à nos besoins et à nos charges** et d'équilibrer au minimum le budget de l'eau,
- de **permettre la mise en œuvre du schéma directeur** en eau potable validé en septembre 2006,
- de **réaliser les différents investissements indispensables et nécessaires** à la production, au stockage et à la distribution d'eau potable sur notre périmètre d'intervention,
- de **faciliter une bonne gestion patrimoniale.**

Les travaux programmés s'articulent autour des différents axes suivants :

- protection des ressources et **qualité de l'eau,**
- **sécuriser le stockage** par la réfection des ouvrages,
- **sécuriser et augmenter nos capacités de production d'eau potable,**
- **renouveler et ou renforcer les réseaux de distribution,**
- **améliorer la gestion** des infrastructures,
- pérenniser et développer notre régie directe.

Ils auront pour objectifs à :

- **poursuivre et finir la sécurisation complète** de l'alimentation en eau des Unités de Distribution (UDI) de Faverois (incluant Delle, Joncherey, Lebetain), Grandvillars, Beaucourt (incluant Fêche-l'Eglise et Montbouton), Lepuix-Neuf (incluant Suarce, Chavanatte et Chavannes les Grands), S<sup>t</sup> Dizier-l'Evêque et Croix (incluant Villars le Sec) ; ceci passe par des réhabilitations lourdes de certains réservoirs semi-enterrés (Réchésy, Froidefontaine, Boron, etc.) et la création d'interconnexions (Faverois-Suarce, Grandvillars-Grosne).

- **maintenir nos capacités de production** d'eau potable,
- **redonner** au service à moyen terme **des capacités d'autofinancement** pour poursuivre notamment le renforcement et le renouvellement de nos différents réseaux et permettre ainsi un maintien voire une amélioration de nos différents ratios (rendements, Indices Linéaire de Perte (ILP), etc.),
- moderniser le service et pérenniser son activité dans un cadre sanitaire plus stricte.

## 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	23 500	23 500
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,25	2,25
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99 %	99 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	94,3 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60	60
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73,33 %	74,10 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	4,1	4,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	4,53	4,29
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,96 %	0,60 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78,9 %	78,9 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0013	0,001